



## SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.08 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : [snui@snui.fr](mailto:snui@snui.fr)

<http://www.snui.fr>

Paris, le 9 Mai 2006

Communiqué de presse

# Une « campagne Impôt sur le revenu » sous la menace des effets de la Déclaration préremplie

La campagne de réception du public en vue du dépôt de la déclaration des revenus commence officiellement ce mardi 9 Mai dans les services des impôts. En réalité, elle a débuté depuis plusieurs jours, les premières déclarations ayant été reçues par les contribuables. La déclaration préremplie est la grande nouveauté de 2006, excepté en Ile-et-Vilaine où elle a été expérimentée en 2005. Les premières erreurs et imprécisions ont été constatées, ce qui était prévisible, dès lors que les simulations de l'administration faisait ressortir, en 2005, un taux d'exactitude au plan national de 76% (87 % en Ile-et-Vilaine).

L'affichage de la simplification et d'une meilleure relation avec les usagers risque cependant d'être démenti par la réalité :

- les erreurs constatées s'accompagnent bien souvent de remarques étonnées ou mécontentes des contribuables,
- l'augmentation prévisible de la réception du public, en plus de la réception traditionnelle portant sur les conseils habituels (en 2005, 3,7 millions de contribuables s'étaient rendus dans les centres des impôts et 3 millions leur avaient téléphoné) risque de créer de l'attente au guichet et au téléphone,
- l'improvisation et la fuite en avant caractérisent les conditions de la mise en place de la campagne de réception : faute de moyens humains suffisants, et du fait de délais de saisie très courts, il est fait appel à des agents de tous services avec une formation très courte, parfois inexistante,
- enfin, l'augmentation des réclamations contentieuses, prévisible, peut également aboutir à une dégradation de la gestion de l'impôt et à une insatisfaction croissante des contribuables. Sur ce point, il est inquiétant de constater qu'en Ile-et-Vilaine, les réclamations contentieuses ont augmenté de manière significative entre 2004 et 2005 tant sur le plan de l'Impôt sur le revenu (+ 2 559 soit une augmentation de 22% proprement liée à la DPR) que de la taxe d'habitation, dont la mise à jour est directement menacée du fait des délais très courts qu'impose la DPR (+ 1 271 soit + 12%). Ces deux données montrent le danger qui pèse sur la qualité de service public fiscal dans un contexte de réduction des moyens.

Gestion de l'impôt sous pression, climat social tendu, les agents des impôts ne peuvent être tenus pour responsables des couacs déjà intervenus ou à intervenir : la déclaration préremplie a été annoncée en faisant le pari que « l'intendance suivra », mais nul n'est tenu à l'impossible.

**Le dossier de presse du SNUI consacré à la Déclaration préremplie est disponible sur le site [www.snui.fr](http://www.snui.fr) rubrique « espace presse ».**